



COMMUNIQUE DE PRESSE

Convention partenariale signée le 20 juin 2007

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne s'engagent pour la promotion de l'administration électronique auprès des entreprises artisanales bretonnes avec le soutien de l'Union Professionnelle Artisanale

- Ø Un plan d'accompagnement et de formation des entreprises artisanales à l'utilisation de la plateforme régionale d'administration électronique e-mégalis
- Ø Le lancement d'un projet pilote auprès de 40 entreprises artisanales sur tout le territoire breton invitées à tester, se former et évaluer la salle régionale des marchés publics

Bruz, le 20 juin 2007 - Messieurs Eric Berroche et Jean-Claude Moy, respectivement présidents du Syndicat mixte Mégalis Bretagne et de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne se sont donnés rendez-vous à Bruz aujourd'hui pour signer une première convention de partenariat sur une durée d'un an. L'UPA (Union Professionnelle Artisanale) représentée par son président, Michel Collet, est également partenaire de cette convention et s'associera par conséquent à toutes les actions mises en place dans ce cadre.

Selon les termes de cet accord, les signataires de la convention engagent leurs moyens humains, leurs efforts et leurs compétences dans la réalisation d'un plan d'action à destination des entreprises artisanales bretonnes.

La collaboration consistera à mettre en œuvre des moyens et des actions efficaces pour accompagner et former les TPE à l'utilisation de la plateforme régionale d'administration électronique e-mégalis mise en ligne depuis le 15 janvier 2007 à l'adresse www.e-megalisbretagne.org.

Le programme des partenaires en faveur de l'administration électronique est d'une grande ampleur puisqu'il concerne 44.689 entreprises artisanales employant près de 110.000 salariés (chiffres clés/artisanat breton/ 1^{er} janv 2006). L'enjeu est capital en Bretagne car ces TPE artisanales restent trop souvent éloignées de la commande publique, faute de disponibilité, d'un accompagnement approprié et d'un usage régulier de l'informatique et de l'Internet.

L'enquête TPE-TIC 2006 (enquête 2006 CRMAB-Marsouin) révélait ainsi que seuls 44% des TPE étaient informatisées et connectées à Internet.

Le second volet du partenariat prévoit la réalisation d'un plan de formation à destination des responsables des achats des cinq chambres départementales de Métiers et de l'Artisanat et de la chambre régionale de Bretagne.

Projet pilote : 40 entreprises artisanales vont tester la salle régionale des marchés publics

Une première étape inscrite dans la convention sera de constituer 4 groupes de 10 entreprises artisanales - réparties sur l'ensemble du territoire breton - qui seront invitées à expérimenter et à évaluer les services et les outils de la salle régionale des marchés publics e-mégalis.

Au cours de cette phase pilote, les 40 TPE bénéficieront d'un programme de formation et d'accompagnement via les correspondants TIC du réseau des chambres départementales de métiers et de l'artisanat ; en s'inscrivant sur la plateforme e-mégalis, les entreprises bénéficieront d'un code d'accès qui leur permettra de s'inscrire aux alertes mails, de consulter tous les avis et procédures en cours, de télécharger les DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), de répondre par voie électronique aux marchés...

« Les chiffres observés dans l'étude TIC-TPE prouvent combien l'enjeu d'accompagner les entreprises artisanales en matière d'intégration des TIC est important. Si le réseau des Chambres de Métiers possède une bonne maîtrise des formations collectives (créer son site Internet par exemple), il connaît aussi les limites de ces méthodes, notamment lorsque le chef d'entreprise se retrouve seul, après la formation, devant un projet informatique ou Internet. Dans le cadre de la mission d'accompagnement des services de développement économique nous avons donc décidé de constituer un groupe de correspondants spécialisés TIC pour une meilleure efficacité, une harmonisation et une diffusion des bonnes pratiques » indique Jean-Claude Moy, Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne.

La phase d'expérimentation est essentielle car elle permettra d'identifier les traits communs de ces TPE dans leurs rapports avec l'administration électronique, de mieux comprendre leurs réticences à l'utilisation de ces services et d'évaluer l'incidence de leur secteur d'activité sur l'approche de la commande publique.

A l'issue de cette phase pilote, une feuille de route sera dressée en vue de bâtir un programme pertinent d'accompagnement, de sensibilisation et de formation de toutes les entreprises artisanales bretonnes. Bien entendu, la mise en place de ce schéma n'empêchera pas - au fur et à mesure de sa réalisation - d'affiner les objectifs, les moyens et les contenus de la formation ; cela sera notamment le cas lorsque de nouveaux services et outils d'e-administration seront mis en place sur la plateforme e-mégalis au bénéfice des entreprises.

« Une des raisons qui a motivé le Syndicat mixte Mégalis à construire la plateforme régionale d'administration électronique e-mégalis était d'apporter aux collectivités locales bretonnes un portail de services administratifs mutualisés et donc plus économiques. Mais son ambition était également d'accompagner les entreprises dans un accès plus aisé et plus fluide aux marchés publics dématérialisés. Notre démarche porte aujourd'hui ses premiers fruits puisqu'en 6 mois près de 800 entreprises se sont déjà enregistrées sur la salle régionale des marchés publics et plus de 300 à l'alerte mail pour repérer les avis publics relatifs à leur activité » souligne Eric Berroche, Président du Syndicat mixte.

La formation des acheteurs publics des chambres de métiers et de l'artisanat de Bretagne

Du fait de leur statut, les chambres de métiers et de l'artisanat relèvent dans leur gestion administrative du code des marchés publics. Aussi la fonction achat public de ces organismes est-elle soumise à l'obligation de dématérialisation des procédures de passation de leurs marchés conformément aux obligations légales en vigueur.

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne a donc souhaité que la convention de partenariat signée avec le Syndicat mixte comporte des mesures d'accompagnement et de formation des acheteurs publics de son réseau. Ceux-ci recevront un droit d'accès à la plateforme e-mégalis et bénéficieront d'un plan de formation adapté.

Leur expérience concrète et leur évaluation du fonctionnement et des services de la plateforme e-mégalis permettront aux partenaires d'affiner ensemble le programme de formation destiné aux acheteurs publics et pour Mégalis, d'adapter et d'enrichir la plateforme au regard des besoins de ses utilisateurs.

Enfin, la convention de partenariat a prévu la constitution d'un comité de suivi et d'un comité technique qui veilleront au bon déroulement des actions en adéquation avec les attentes des entreprises et des acheteurs publics, au respect des engagements pris par les partenaires et assureront l'accès technique des utilisateurs à la plateforme e-mégalis.

« Je me réjouis de la signature de cette convention qui marque un rapprochement indéniable et bénéfique entre les collectivités rassemblées au sein du Syndicat mixte et le tissu des entreprises artisanales de Bretagne. Je salue ici la conjonction de nos deux cultures – administrative et économique – et la mutualisation de nos compétences dans la réalisation de ce premier projet pilote et très vite de sa généralisation à l'ensemble des TPE artisanales. Le développement de l'administration électronique en Bretagne est l'affaire de tous, j'en suis convaincu, d'où l'intérêt de s'appuyer sur des partenariats comme celui conclu aujourd'hui » se réjouit Eric Berroche, Président du Syndicat mixte.

« Je me rallie à l'enthousiasme de Monsieur Berroche concernant cette collaboration qui pour sa première phase expérimentale nous permettra après évaluation je l'espère, de l'élargir toujours au bénéfice des très petites entreprises. Si l'artisanat breton intègre, certes à sa vitesse, l'ère du numérique il le fait bel et bien » conclut Jean-Claude Moy, Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne.

Contacts presse

Sommaire du dossier

1. La Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat de Bretagne

- Présentation
- Les TPE artisanales bretonnes et les TIC : chiffres clés

2. L'Union Professionnelle Artisanale (UPA)

- Présentation

3. Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne

- Présentation de Mégalis Bretagne et d'e-mégalis

4. Témoignage

- Fiche d'identité de l'entreprise Dupuy

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Etablissement public de l'Etat créé le 13 février 1986, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne fédère les 5 Chambres départementales et locales : Côtes d'Armor Dinan, Côtes d'Armor Saint-Brieuc, Morbihan, Finistère et Ille-et-Vilaine.

Représentant l'artisanat auprès des pouvoirs publics régionaux, au premier rang desquels la Préfecture de région et services extérieurs de l'Etat et le Conseil régional, elle a plus largement un rôle d'interface essentiel entre l'ensemble des différents partenaires publics et privés de l'artisanat et le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat bretonnes.

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne a également pour principale mission d'animer et de coordonner le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales en harmonisant les pratiques et les savoir-faire pour construire des solutions innovantes enrichies de l'expérience du réseau.

Dans le domaine des TIC, de nombreuses initiatives ont ainsi été développées depuis la fin des années quatre vingt dix. En 2006, une étude a été réalisée afin de disposer d'un état des lieux actualisé sur le niveau d'équipement et les usages des entreprises artisanales en matière de TIC.

L'activité de la Chambre Régionale s'appuie sur un réseau de compétences internes et externes qui regroupe des experts dans des domaines variés.

C'est ainsi qu'a été créé un groupe de correspondants des Technologies de l'Information et de la Communication (GTIC) répartis dans les services des 5 Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales :



Ce groupe GTIC est coordonné au niveau régional par :
Jean-Luc LE JAOËN – CRMAB
02 23 50 15 20 / lejaoen.ser-crm@wanadoo.fr

Les TPE artisanales bretonnes et les TIC Chiffres clés*

Nombre d'entreprises artisanales en Bretagne au 1^{er} janvier 2006 : 44 689

Alimentation	6 436
Travail des métaux	2 070
Textile, habillement, cuir	520
Bois et ameublement	1 537
Autres fabrications	2 423
Bâtiment-T.P.	18 572
Transport, réparation, autres services	13 131

44 % des entreprises sont informatisées et connectées à Internet.

En comparaison : PME de plus de 10 salariés : 91%

Parmi celles-ci :

- 2 entreprises sur 10 utilisent des sites d'appels d'offres et possèdent un certificat électronique.
- 4 entreprises sur 10 consultent des sites administratifs.
- 3 entreprises sur 10 téléchargent des formulaires.
- 2 entreprises sur 10 les renvoient électroniquement et utilisent le télé-règlement.

27 % des entreprises artisanales sont informatisées mais non connectées à Internet.

En comparaison : PME de plus de 10 salariés : 8%

Parmi celles-ci :

- 1 entreprise sur 10 aurait une réelle intention de se connecter à terme.
- 7 entreprises sur 10 n'auraient pas l'intention de se connecter.
- 2 entreprises sur 10 sont indécises.

29 % des entreprises artisanales ne sont pas informatisées*.

En comparaison : PME de plus de 10 salariés : 1%

Parmi celles-ci :

- 4 entreprises sur 10 sont opposées à l'informatique.
- 3 entreprises sur 10 ne sont pas opposées mais n'ont pas de projet d'informatisation.
- 3 entreprises sur 10 envisagent, à plus ou moins long terme, une informatisation.

(*) : « non informatisées » signifie qu'il n'y a pas d'ordinateurs dans l'entreprise et que l'artisan n'utilise pas d'ordinateur chez lui pour gérer son entreprise.

*Source : Enquête juin 2006 Polygone-Marsouin-Chambres de Métiers et de l'Artisanat auprès d'un échantillon représentatif de 2500 entreprises artisanales.



L'Union Professionnelle Artisanale -UPA- est l'organisation représentative de l'artisanat, constituée des trois grandes confédérations : la CAPEB (Bâtiment), la CNAMS (Services) et la CGAD (Alimentation).

Les missions essentielles de l'UPA

I Fédérer

Cette mission consistant à fédérer les organisations professionnelles de l'artisanat a pour objectif de mettre en évidence leurs priorités communes et de promouvoir l'intérêt général du secteur. L'action de l'UPA est relayée au niveau local par plus de 110 structures régionales et départementales.

I Représenter

L'UPA est principalement représentée dans les organismes chargés d'améliorer l'environnement économique et social des artisans :

- Chambres de métiers
- Caisse sociale des travailleurs indépendants (RSI)
- Centres de gestion, coopératives, sociétés de cautionnement
- Organismes de financement de la formation professionnelle des artisans
- Institut supérieur des métiers, Garantie sociale des chefs d'entreprise, Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat...

I Promouvoir

L'UPA a vocation à promouvoir l'entreprise artisanale. Pour améliorer l'image de l'artisanat auprès du public, l'UPA a sollicité la création d'un Fonds national de promotion et de communication (FNPCA) alimenté par les contributions des artisans. Ainsi, le secteur dispose depuis 1998 d'une prise de parole forte, notamment illustrée par le slogan : "l'Artisanat. Première entreprise de France".

L'UPA revendique un environnement économique, fiscal et social favorable au développement des entreprises artisanales et est consultée par les pouvoirs publics sur l'ensemble des projets législatifs ou réglementaires intéressant l'artisanat.

En tant que partenaire social, l'UPA participe activement au dialogue entre organisations patronales et syndicats de salariés et fait valoir dans ce cadre les priorités des artisans et de la petite entreprise.

Pour plus d'information : <http://www.upa.fr>



L'année 2007 : un tournant dans l'action de Mégalis Bretagne

Depuis 1999 et jusqu'en 2003, l'action du Syndicat mixte Mégalis Bretagne consistait à permettre à l'ensemble des établissements publics de **bénéficier d'un accès Internet haut débit identique quelque soit leur lieu d'implantation**, d'où la mise en œuvre d'une offre de services de télécommunications à haut débit. Aujourd'hui, cette offre publique, reconnue unique en France au regard du nombre d'établissements raccordés, bénéficie à plus **2500 établissements publics bretons**.

Fort de ce constat, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a décidé de renouveler son offre de services de télécommunications à travers la passation d'un marché public attribué à France Télécom, Neuf Cegetel, CS Systèmes d'information, Rétis Communication et Novasight. Cette offre se met actuellement en place et les établissements opèrent donc leur migration vers ce nouveau réseau de services.

Toutes les actions du Syndicat mixte sont rendues possibles grâce à **une organisation en réseau reposant sur une forte concertation des acteurs publics bretons** dans le cadre notamment de commissions ThémaTIC et de groupes de travail. C'est ainsi que l'année 2006 a vu la création d'e-mégalis, la plateforme régionale d'administration électronique dont la vocation est de promouvoir, de développer, de faciliter les relations des administrations entre elles ainsi que des administrations avec les collectivités, avec les entreprises et avec les usagers.

Rappel : les missions et la composition du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne est une structure fédératrice permettant une mutualisation des moyens au service de la promotion des usages des TIC. Son rôle est de mettre en œuvre des actions, des offres et des services présentant une utilité pour chacun de ses membres et des organismes qui leur sont rattachés. Le Syndicat mixte porte quatre missions principales

-] Favoriser l'accès de ses membres aux services de télécommunications à haut débit,
-] Favoriser le développement des services innovants et des usages liés aux TIC,
-] Passer et exécuter, pour le compte de tout ou partie de ses membres, tout contrat nécessaire à la réalisation de ses missions,
-] Adhérer, avec le rôle si nécessaire de coordonnateur, à tout groupement de commandes.

L'ensemble des services fournis par le syndicat mixte est accessible à ses membres et de manière générale aux organismes exerçant une activité relevant des communautés d'intérêt général suivantes : **l'administration locale, l'enseignement supérieur et la recherche, l'enseignement primaire et secondaire, la santé, la formation, la culture, le tourisme, les organismes consulaires** et à tout projet ayant un intérêt régional.

En 2007 le Syndicat mixte a été élargi assurant ainsi une représentativité au sein de Mégalis de plus de 665 communes. Désormais 59 membres le composent :

- ◆ Le Conseil Régional et les quatre conseils généraux (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan)
- ◆ 8 communautés d'agglomération et une communauté urbaine
- ◆ 43 communautés de communes
- ◆ 2 communes : Dinard, Landerneau



La plateforme régionale d'administration électronique e-mégalis est constituée d'un portail multi-services intégrant la gestion de contenus éditoriaux et donnant l'accès aux espaces personnalisés Entreprises et Agents publics. De nombreux services d'administration électronique sont mis en ligne progressivement sur la plateforme :

- 3 **une salle des marchés publics** permettant de passer tous types de procédures et de gérer la totalité de la phase de passation d'un marché public. Elle est opérationnelle depuis le 15 janvier 2007.
- 3 **un service permettant les achats en groupement de commandes.**
- 3 **un service de dématérialisation de l'envoi des actes au contrôle de légalité.**
- 3 **des outils de travail collaboratifs** : forums, bases de connaissances, espaces de travail.
- 3 **un service d'envoi des pièces comptables au Trésor Public.**

La Salle régionale des marchés publics est le premier service proposé sur la plateforme régionale e-mégalis qui comprend aujourd'hui de nombreuses fonctionnalités dont l'authentification des collectivités, la gestion des consultations, un moteur de recherche des consultations et leur suivi, la possibilité d'exporter les contenus, des échanges sécurisés avec les entreprises, une alerte mail.

1ers chiffres officiels de la salle régionale des marchés publics (au 20 juin 2007)

F 22 collectivités utilisent la salle régionale des marchés publics : Lannion, Syndicat mixte Mégalis, Brest, Brest Métropole Océane, Communauté de communes de Paimpol-goelo, Auray, Quimper, Quimper Communauté, Conseil régional de Bretagne, Le Relecq Kerhuon, Gouesnou, Bohars, Plouzané, Guipavas, Plougastel Daoulas, Guilers, Plourin les Morlaix, Lamballe Communauté, Dinard, Communauté de communes du Pays d'Uzel, Rennes, Conseil général des Côtes d'Armor.

F Déjà plus de 100 marchés sont en ligne dans la salle régionale.

F 9 réponses électroniques ont été reçues

F 783 entreprises enregistrées

F 842 contacts d'entreprise enregistrés dont 22 avec certificats électroniques

F 339 contacts d'entreprise inscrits à l'alerte mail

D'autres collectivités se préparent à utiliser la salle régionale des marchés publics comme le Conseil général du Morbihan, le Conseil général d'Ille et Vilaine, CAP Lorient, la communauté Intercommunale pour le Développement de la Région et des Agglomérations de Loudéac (CIDERAL).

Plan d'accompagnement et de formation à l'utilisation de la plateforme e-mégalis

Un projet collaboratif tel que e-mégalis nécessite un accompagnement fort des acteurs et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et de formation à destination des agents des collectivités et des entreprises.

Concernant les entreprises, Mégalis a souhaité signer des chartes partenariales avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles en Bretagne, d'où une 1ère convention signée en juin 2007 avec la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne et l'UPA (Union Professionnelle Artisanale).

Concernant les agents publics, Mégalis a attribué un marché public de formation au GIP-FAR afin de les former à l'utilisation de la salle régionale des marchés publics.

La formation des entreprises : l'effet de levier des partenariats professionnels

La sensibilisation et la formation des entreprises sont des éléments clefs de la réussite du projet. En effet, au-delà de la simplification des procédures rendue possible par l'e-administration, la dématérialisation des marchés publics vise à faciliter l'accès des entreprises à la commande publique. D'où la nécessité de les associer au projet notamment en les sensibilisant à la démarche proposée par les collectivités bretonnes.

La convention signée avec la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne et l'Union Professionnelle Artisanale définit les modalités d'accompagnement et de formation des entreprises artisanales bretonnes à l'utilisation de la salle régionale des marchés publics e-mégalis (voir plus de détails dans le communiqué de presse du 20 juin joint à ce dossier).

La réalisation de plusieurs autres conventions est attendue très prochainement, en particulier avec la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie et la Fédération du Bâtiment de Bretagne. Afin d'obtenir l'accession du plus grand nombre d'entreprises, le Syndicat mixte s'appuiera donc sur ces organismes qui joueront le rôle d'interface et faciliteront l'appropriation de ces nouveaux services par leurs entreprises membres.

Plan de formation de 1500 agents publics : lancement en juin 2007

Le marché public attribué au GIP-FAR (Groupement Intérêt Public - Formation de l'Académie de Rennes) pour une durée de 3 ans permettra de former plus de 1500 agents. Ces formations, dispensées sur l'ensemble du territoire breton en appui sur les sites des GRETA, ont été conçues de manière professionnelle. Au-delà de la salle des marchés publics, des formations à l'utilisation du service de dématérialisation du contrôle de légalité seront également dispensées. Le GIP-FAR a mis en place cinq modules de formation :

-] Utiliser la plate-forme e-mégalis pour dématérialiser un marché public
-] Accompagner les utilisateurs de e-mégalis dans sa collectivité
-] Assurer le déploiement technique de e-mégalis dans sa collectivité
-] Utiliser e-mégalis et assurer son déploiement technique
-] Accompagner les entreprises à l'utilisation de la plate-forme.

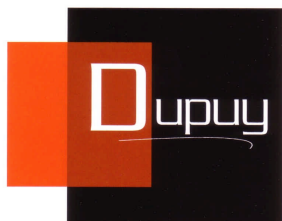
Autres actions de Mégalis au programme du second semestre 2007

F Une étude stratégique pour le développement de l'administration électronique en Bretagne.

Pour mener à bien ce projet, le Syndicat mixte Mégalis a souhaité être accompagné par Ineum Consulting, un cabinet de conseil en stratégie et organisation dans le secteur public. Celui-ci se voit chargé de définir un plan stratégique territorial pour le développement de l'administration électronique. Cette étude est fondamentale, car elle impactera le lancement dans les 5 prochaines années sur la plateforme e-mégalis des futurs services à destination des usagers bretons. Les résultats de cette étude seront communiqués en décembre 2007.

F Les Rencontres 2007 du Net Public Breton.

Cette troisième édition se tiendra le 24 octobre 2007 à l'Océanopolis de Brest sur le thème des échanges électroniques au service de l'intérêt public. A noter au programme de cette année : une table ronde sur le modèle français de l'e-administration et sa contribution à un modèle européen, des ateliers pratiques sur l'archivage électronique, l'accès des entreprises à la commande publique et des rencontres permettant de débattre sur les espaces numériques de travail dans l'éducation et autres thèmes.



- CARRELAGE
- CHAPE LIQUIDE
- REVETEMENT DE SOL

SA DUPUY

Date de création : 1^{er} décembre 1971

Activité : -Fourniture et pose de carrelages et revêtements de sol souples
-Chapes liquides
-Revêtements de sol sportifs

Environ 85 % de l'activité est réalisée par le biais d'appels d'offres soumis à concurrence.

Zone géographique :

-Carrelages, revêtements de sol et chapes : Morbihan
-Revêtements de sol sportif : Bretagne et Loire-Atlantique

Effectif : 18 salariés

(1 dirigeant – 1 technicien coordinateur – 1 secrétaire – 15 ouvriers)

Monsieur Raoul DUPUY a créé la SARL DUPUY le 1^{er} décembre 1971 après 5 années d'activités artisanales. Monsieur Didier DUPUY, actuel dirigeant, a rejoint l'entreprise en 1977. En 1980, la société est passée au statut juridique de Société Anonyme.

En 1985, suite au décès de Raoul DUPUY, Didier DUPUY a repris l'entreprise. Après quelques années difficiles, la société a poursuivi son développement jusqu'à atteindre son stade actuel.

Tout en développant son activité sur le terrain dans le respect des nouvelles normes et techniques, la SA DUPUY modernise ses moyens informatiques afin de répondre au plus tôt aux exigences actuelles et futures des acheteurs publics, notamment dans le cadre de la dématérialisation des appels d'offres.



Zone Industrielle "La Garderie" 56520 GUIDEL

Tél : 02 97 65 90 70 - Fax : 02 97 65 09 84 - E.mail : sadupuy@wanadoo.fr